

Tri, mode d'emploi

Les emballages à recycler



Les bouteilles, flacons et bidons en plastique



Tous les papiers



Tous les emballages métalliques (conserves, canettes, aérosols, bidons, barquettes...)



Tous les cartons (bruns ou colorés) et toutes les briques alimentaires



Grand, petit, sale ou cabossé, avec ou sans bouchon, je les trie tous !

... dans les bacs jaunes

Le verre



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



Le verre se recycle à l'infini

... dans les colonnes à verre



Le tri, en vrac, mais pas en sac !

Dans notre commune, l'erreur de tri la plus fréquente est la présence de sacs dans les bacs de tri...

Les sacs noirs ou transparents sont des erreurs de tri. Les emballages et papiers recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac, sans sac parce que :

- lors de la collecte ou sur la chaîne de tri, le contenu des sacs peut échapper au recyclage,
- dans le centre de tri, ils perturbent le process,
- ils augmentent le coût du tri (coût défini selon les quantités et la qualité du tri).

À déposer
EN VRAC!
- sans sac -

Relevons le «Défi du tri» !

En 2017, sur notre territoire, chacun d'entre nous a trié en moyenne **61,1 kg d'emballages et papiers**.

Des pesées et des contrôles de qualité sont effectués régulièrement sur nos bacs pour évaluer les quantités et la qualité de notre tri. Ces résultats permettent de déterminer le tarif du tri, pouvant aller de 20 € pour les meilleurs résultats à 70 € par tonne pour les moins bons. **Donc mieux on trie, moins on paie!**

Ensemble, relevons le «Défi du tri» pour 2018 avec pour objectif une qualité de tri de plus de 80%.



Une question sur le tri ? www.trifyl.fr

